

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL D'INFORMATION

Le P'tit Chardais

**RECAPITULATIF
ANNEE 2021**





LE MOT DU MAIRE

Mesdames, messieurs, chers amis,

Cette année 2021 aura été comme vous le savez, encore une fois particulièrement difficile sur de nombreuses thématiques : santé, économique, sociale, et sans oublier la communication , la convivialité, qui en ont fortement pâti malheureusement.

Néanmoins, par le présent mot, pour ceux que je n'ai pu croiser en ce début d'année, je vous souhaite **une très belle année 2022**, avec nous l'espérons , une empreinte de joies familiales et de bonheurs partagés.

Pour commencer, je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune: l'ensemble du conseil municipal (adjoints et conseillers), ainsi que l'ensemble du personnel administratif, technique et communal.

Merci à chacun personnellement.

Mes remerciements s'adressent ensuite à l'ensemble du personnel soignant, aux aidants, aux accompagnants, ainsi qu'aux gendarmes et pompiers qui interviennent sur notre commune.

Je salue leur engagement, leur dévouement et le lot de sacrifices et d'abnégations qui vont avec.

Que ces quelques mots leur disent notre grande reconnaissance pour notre commune et plus largement notre Communauté de Communes.

Je remercie également chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, membres et bénévoles des associations sportives et socio-culturelles.

Grâce à vous tous, notre commune rurale existe, un grand merci également à tous ! Dans ce bulletin annuel, vous trouverez les principales actions menées par la Municipalité en 2021, qui aura été une année d'optimisation de notre patrimoine et d'études pour l'avenir de nouveaux services pour nos concitoyens.

Concernant notre patrimoine, la principale action aura été en 2021, la réhabilitation de la couverture du bâtiment mairie-salle Liparis dans le cadre du plan de relance. Les travaux ont porté sur une forte rénovation énergétique par des compléments d'isolation et la mise en œuvre de panneaux solaires (puissance installée de 9 kw) qui viendront soulager nos frais de fonctionnement, puisque cette installation permettra de faire de l'autoconsommation et de la revente du surplus.

Concernant notre démarche pour de nouveaux services, à ce jour, dans la continuité des besoins et idées que vous nous avez exprimés lors de notre enquête de 2020, avec l'aide du CAUE, le programme des différentes actions et équipements, a été arrêté. Il sera réparti sur plusieurs années et sera également multisites, au centre du Chef-lieu, à Villard -Siard et sur l'Espace Marillet.



LE MOT DU MAIRE

Les grandes lignes de celui-ci sont les suivantes :

- **Mise en place en cette année 2022, d'une plateforme numérique afin de faciliter les échanges de nos concitoyens, permettant de passer de l'expression de besoins à la proposition de services.** Elle pourra répondre aux besoins de communications entre habitants, pour le covoiturage, pour le service de courses, l'entraide, le prêt d'outillage et de nombreux autres services et prestations qui viendront nourrir cette plateforme. Celle-ci est en cours de finalisation et sera mise en service progressivement en 2022. Le tout afin de tisser les liens de la solidarité, de l'optimisation des déplacements et des services apportés, de services de proximité.
- **La construction d'un gîte et l'aménagement d'une place publique récréative associée,** en lieu et place du terrain de foot actuel au chef-lieu. Suivant la réunion publique en octobre dernier avec nos enfants et adolescents, les cages de foot seront déplacées sur le terrain de l'espace du Marillet, une demande ayant été faite également pour des panneaux de basket. Ces équipements et aménagements seront programmés en 2022.
- **L'aménagement d'un théâtre extérieur à l'Espace Marillet,** afin de pouvoir accueillir des animations ponctuelles, théâtrales, concerts ou autres. L'espace central devra être polyvalent, afin de permettre les activités sportives précitées ci-avant, avec des équipements mobiles. Ces aménagements seront programmés en 2023.
- **Retrouver une activité sur la parcelle du bâtiment ancienne mairie-école, par la création de logements locatifs** qui avaient été fléchés dans notre **PLU**. N'ayant pu apporter une faisabilité intéressante à une réhabilitation, sa démolition et reconstruction avec un nouveau bâti sera plus facile, techniquement meilleure et plus économique. La partie démolition sera assumée par la commune afin de laisser une parcelle viabilisée au futur bailleur. Cette première phase de démolition sera programmée en 2024. Actuellement les études sont en cours pour la bonne faisabilité de ce projet.
- **Dans ce même bâtiment, construction d'un espace « tiers lieu ».** Cet équipement aura la vocation d'être multifonctionnel et pourra être mis à disposition pour retrouver du commerce ou du service local ou ambulant, avec un bel espace intérieur pour des animations ou activités associatives. Afin de pouvoir d'une part, concilier une bonne faisabilité de la construction de cet équipement et certaines exigences locales, et d'autre part, avoir une optimisation financière du projet, ce **tiers lieu sera aménagé au rez-de-chaussée** des logements locatifs précités. Ce bâtiment locatif et son tiers lieu seront programmés en 2024. Les constructions et aménagements complémentaires initialement prévus au programme pour permettre d'accueillir une braderie annuelle et/ou un marché de producteurs locaux, seront aménagés ultérieurement. **Néanmoins, un espace de détente extérieur sur la place de la Liparis** permettra de retrouver des espaces de jeux pour les enfants et l'amélioration du terrain de boules, pour les petits et les grands. Ces aménagements seront programmés en 2024/2025.



LE MOT DU MAIRE

- Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement au centre de **Villard Siard**, prévu au PLU, on pourra y retrouver un chemin piéton permettant d'accéder au haut tout comme au bas de Villard Siard. **Un espace de détente et une aire de jeux** seront également prévus dans cette zone pour les enfants. Ces aménagements seront envisagés en concomitance avec l'aménagement du lotissement dont la planification n'a pas encore été finalisée à ce jour.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons depuis le début du mandat, le souci de définir ensemble les priorités, les projets et les objectifs de notre action, en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenablement financièrement. C'est pourquoi, comme je vous l'ai présenté ci-avant, certains projets se feront par phases et donc réparties sur plusieurs années.

Afin de nous conforter dans nos décisions, une étude financière pluriannuelle pour l'ensemble des projets évoqués ci-dessus a été faite, afin de nous rassurer sur nos possibilités financières sans bloquer la bonne santé de notre commune, et afin de pouvoir envisager des budgets certes volontaristes et ambitieux mais tenables sur la durée.

2022 verra la poursuite des différentes réflexions, études et la continuation des travaux lancés, et si possible la reprise des activités sociales et des festivités, nous l'espérons tous.

Bonne lecture de ce bulletin annuel 2021 et premier de l'année 2022, et avec mes meilleurs souhaits pour 2022.

Eric SANDRAZ Maire





FINANCES

L'histoire, du budget 2021

Il était une fois, un budget d'une petite commune rurale...

En l'An 2021, il s'est réalisé comme suit :

- **En Fonctionnement du Budget Général** fut voté en dépenses et en recettes pour un montant de 295 199 €, dont 213 699 € d'excédent reporté.
- **En Investissement du Budget Général** fut voté en dépenses et en recettes pour un montant de 235 894 €, dont 54 894 € d'excédent reporté et équilibré au global par 10 000€ venant de la section de Fonctionnement.
- **En Fonctionnement en Réalisé du Budget Général**, il fut finalisé en dépenses 167 568 € et 238 155 € en recettes soit un excédent de 70 586 € de résultat pour l'exercice
- **En Investissement en Réalisé du Budget Général**, il fut finalisé en dépenses 151 578€ € et 94160€ en recettes soit un déficit de 57418 € de résultat pour l'exercice, qui était compensé au niveau du Budget par un virement d'équilibre venant de la section de fonctionnement de 79000€ des subventions qu'y restent à être encaissées pour 68758,21 €.
- En prenant en compte le déficit reporté de 61 013,65 €, au niveau du Compte Administratif, le résultat de l'exercice fut acté à un déficit de 36459,00 €.
- Ainsi que les inscriptions de restes à réaliser en dépenses de 16007 € et en recettes de 32451 €.
- **Au global pour ce Budget Général**, après reprise des excédents et déficits reportés, le résultat de clôture aura été finalisé avec un excédent global de 284 286 € qui sera scindé pour 36 459,00 € qui viendront combler le déficit d'investissement et de pour 281 762 € qui viendront en recette pour le futur Budget Fonctionnement 2022, et 2 524 € qui viendront combler le déficit en recette pour le futur Budget Investissement 2022.
- Vous aurez pu noter que malgré les nombreux travaux réalisés et grâce également aux efforts de gestion sur les dépenses en fonctionnement, notre excédent nous permettra d'envisager l'histoire 2022 posément.

Comment les impôts locaux « 83 637 € » ont-ils été utilisés dans le Budget Général ?

- Grâce à la gestion ajustée de nos dépenses, notre excédent reporté nous a permis de subvenir globalement à nos dépenses de fonctionnement de l'exercice.
- En complément, avec nos impôts nous avons pu assurer le besoin de financement de nos dépenses d'investissement de l'année à hauteur de 57 418 € et d'abonder celles à venir à hauteur de 26 219 €.
- En conclusion, nos impôts permettent de faire fonctionner nos services et permettent d'investir sur ceux à venir.



AIDE A LA PERSONNE A VILLARD D'HERY

SERVICES A LA PERSONNE : Assurés par des salariés qualifiés, motivés, formés en permanence, empreints de valeurs fortes : respect de l'autonomie, esprit d'entraide, volonté de présence au plus près des personnes pour la meilleure réponse aux attentes .

PLUSIEURS TYPES D'AIDES PROPOSEES :

- Aide aux tâches ménagères (ménage, entretien du linge, préparations des repas ...)
- Aide à la personne (lever et coucher, aide à la toilette, habillage, prise de repas ...)
- Accompagnement aux courses, aux rendez-vous médicaux ...
- Lien social par une présence régulière
- Aide à la parentalité
- Livraison des repas à domicile
- Télé assistance et sécurité des personnes



Liste des interventions proposées par l'ADMR à Villard d'Héry :

Accompagnement handicap, Entretien de la maison, Enfance et parentalité, Services et soins aux Seniors, Téléalarme (centrale FILIEN), Portage de repas.

15, rue du Dr VEYRAT 73800 MONTMELIAN Tél : 04 79 84 44 01

Mme FLAMMIER Gisèle référente ADMR à Villard-d'Héry

S.S.I.A.D. DE LA COMBE DE SAVOIE

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Ce sont des services sociaux et médico - sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes des soins d'hygiène et de confort (toilette, aide au lever et au coucher ...).



S.S.I.A.D. DE LA COMBE DE SAVOIE
LOTISSEMENT LE PUBLEY
1 IMPASSE DES LAURIERS
73220 AITON

Tél : 04 79 96 12 71



LES TRADITIONS COMMUNALES

UN PEU D'HISTOIRE *CHARDAISE*

Sur le plan religieux, le saint patron de Villard-d'Héry était à l'origine, Saint MARTIN, le 11 novembre. Mais comme cette date tardive ne se prêtait pas aux festivités populaires de la VOGUE, elle a été décalée, traditionnellement depuis un temps immémorial, à la saint ROCH le 16 août. C'est ainsi que notre commune a la particularité d'avoir deux patrons, saint MARTIN et saint ROCH.

La seule messe de l'année dans l'église de notre commune est donc célébrée le premier dimanche après le 15 août. En 2021, la messe a bien eu lieu le dimanche 16 août.



Sur le plan civil, anciennement les festivités de la VOGUE se traduisaient par le bal organisé par les jeunes et, dans chaque famille, par le repas convivial rassemblant ses membres. Dans les années 50 -60, la vogue avait lieu dans les granges, soit à Villard Siard (chez Emile Bouchet), soit au chef-lieu chez (Roger Bernard). Fin 70 début 80, la vogue de Villard-d'Héry était une grande fête, avec course d'ânes, défilés de majorettes, omelettes géantes etc. et quelques 400 repas, avec un bal et orchestre de renommée locale sous chapiteau (600 entrées environ). C'est dans ces années-là que la Municipalité a instauré ce même jour festif, le traditionnel verre de l'amitié en fin de matinée, ouvert à tous.



LES TRADITIONS COMMUNALES

MATINEE ECO-CITOYENNE A VILLARD D'HERY

Dans la continuité d'une correspondance de Mlle Rose BEURDELEY avec Mr le Maire, et dans celle de la volonté des élus de la municipalité, de soutenir les actions et implications citoyennes ! Le 30 octobre, une matinée écocitoyenne a été réalisée au soleil de Villard d'Héry.



Dotés de sacs, de gants, de gilets fluorescents et de pics fournis gracieusement par le SIBRECSA, les participants ont nettoyé talus, fossés et petits chemins de la

commune, en groupes d'adultes et d'enfants remplis de courage et de bonne humeur !

Après une récolte bien productive (une bonne remorque remplie), tout les participants se sont retrouvés au Marillet pour partager le verre de

l'amitié en se promettant de renouveler cette expérience .



COLIS DE NOEL



Nous avons cette année encore essayé d'apporter des douceurs et saveurs complémentaires aux distributions de colis aux aînés, compte-tenu que nous n'avons pas pu une nouvelle fois nous rassembler autour d'une table de convivialité. Tout comme l'année précédente, les colis étaient composés de produits savoyards et locaux.

Les membres du CCAS se sont répartis la distribution, et ce fût un réel plaisir de partager un moment de convivialité avec nos aînés, d'autant plus qu'avec ces contraintes sanitaires, les rencontres

sont limitées.



ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA SOURCE DE LA SAUSSE

L'année 2021 pour l'association Les Amis de la Source de La SAUSSE a été aussi blanche que sur la photo.



Lors de l'assemblée générale du 23 mars 2021, il avait été décidé de délocaliser le traditionnel barbecue de la salle LIPARIS, pas trop loin et toujours sur la commune de Villard D'Héry.

Cela devait donc se passer à la Ferme de Roche (MONTANGE) chez Mr François LORENZATI à côté des écuries de Coise.

Partie remise pour l'année 2022 avec un nouveau Président.

Nous remercions Mr LORENZATI de pouvoir nous accueillir dans ses locaux à 500m de la Source de la Sausse.

A noter sur vos agendas, la prochaine assemblée générale aura lieu le **Samedi 5 mars 2022 à 10h salle LIPARIS**, avec les gestes barrières en vigueur à cette date.



ASSOCIATIONS

ACCA VILLARD D'HERY

ASSOCIATION CHASSE COMMUNALE AGRÉE

Cette année les 26 membres de l'Association Communale de Chasse Agrée et leur Président Dominique JEANDET ont cuisiné diots de choux, diots de viande et boudins uniquement sur réservation et ce à cause de la COVID 19.

Le plein de réservations ayant été fait, chacun est venu retirer sa commande le 7 mars à l'extérieur de la salle LIPARIS.



La recette de cette journée est très importante pour les finances de l'ACCA, notamment pour l'achat de matériel pour assurer la sécurité et la protection des cultures sur un territoire de 480 hectares dans le Massif de Montrailant, allant de Coise à La Trinité, Hauteville et Saint-Pierre-de-Soucy.

L'ACCA recherche d'ailleurs un local pour stocker les panneaux de sécurité, piquets et fils pour les clôtures, et une chambre froide .

Cette année, c'est le Dimanche 6 mars qu'aura lieu la vente de boudins, diots choux, diots viande et pains.



ASSOCIATIONS

LE COMITE D'ANIMATION DE L'ANNEE 2021

Pas facile pour les associations d'agir en temps de pandémie ! Malgré tout, le comité d'animation a réussi à organiser quelques manifestations qui ont permis de partager des moments de convivialité et de bonheur.



Deux matinées **Pains au Four**, en Mai et en Novembre, avec toujours le même succès, à tel point qu'à 11H du matin, lors du dernier pain au four, nous étions dévalisés !!! La prochaine fois nous adapterons les

quantités pour satisfaire tout le monde.

La grande réussite de ces pains au four, c'est aussi l'engagement enthousiaste des bénévoles, tout au long du week-end, pour fabriquer le pain, cuire les diots, vendre et servir à la buvette.

Un repas/concert organisé en Juin à la zone du Marillet, conjointement avec le K'fée Cochette et l'association Vu d'ici, en avant-première du festival « les Sons du Lac ». Une bonne centaine de spectateurs se sont régalez d'un Chili con Carné avant de se laisser entraîner par les rythmes brésiliens du CAJUEIRO Band. A refaire !!

Enfin, la Fête de Noël a pu avoir lieu cette année en présence d'une cinquantaine de spectateurs du village. Petits et grands ont bien apprécié les facéties des deux comédiens du spectacle « Goupil ou Face ».

Puis le Père Noël a distribué un petit pochon de friandises à tous les enfants présents. Bien que nous ayons annulé le goûter pour raisons sanitaires, tout le monde est reparti le cœur en Fête.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Le comité organise différentes manifestations pour les habitants du village.

Rejoignez-nous, pour participer, donner un coup de main ponctuel, proposer de nouvelles activités, s'investir dans le bureau.

Nous vous accueillerons avec plaisir .

Contact : 0619925330

loic.suchet73@gmail.com



ASSOCIATIONS

L'ANNEE 2021 AU K'FEE COCHETTE

L'Assemblée Générale de l'automne 2020 a vu quelques changements au sein du bureau : Joris et Gisèle ont remplacé Benoît et Hélène.



Après de longs mois de fermeture pour raisons sanitaires, le K'fée a réouvert ses portes mi-mai, avec une très forte fréquentation les 1ères semaines (les bénévoles suffisaient à peine pour servir tout le monde !).

En juin, Laura a régalé les enfants avec son KAMISHIBAÏ (théâtre japonais).

L'été a été l'occasion d'accueillir (sous un ciel orageux) Sylvie SAGOT-DUVAUROUX et Francisco CABELLO, pour un concert de CHOPIN au piano et bandonéon.

En septembre, ce fut au tour de Sylvestre le Ménestrel de nous proposer un concert de

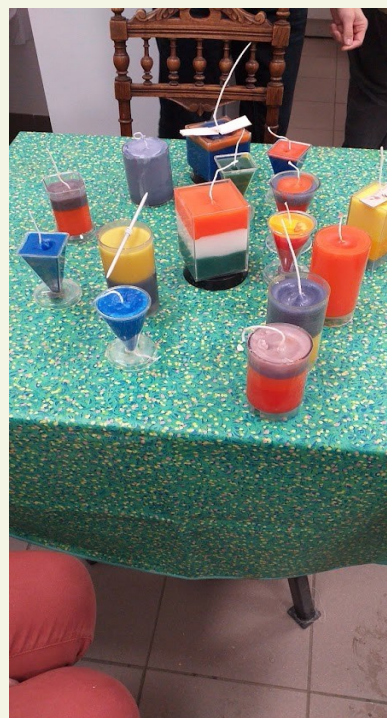
musique country.

Et pour bien préparer l'hiver et Noël, un atelier de confection de bougies a réuni petits et grands en décembre.

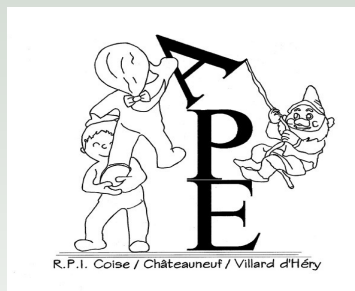
Le K'fée Cochette est fermé pour l'hiver, il rouvrira (si les conditions sanitaires le permettent) courant mars.

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, ou même du bureau !

L'assemblée générale devrait avoir lieu au printemps.



SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE



L'APE est l'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique des communes de Coise, Châteauneuf et Villard D'Héry (RPI).

Pour cette année 2021-2022, le bureau a été renouvelé dans sa quasi-totalité.

Nous remercions les anciens membres, qui ont participé à la dynamique de l'association ces dernières années, dans un contexte sanitaire plus que complexe, et qui ont réussi à maintenir quelques évènements, permettant d'aider à financer les projets des écoles.



En 2021, l'APE a dû annuler la braderie du printemps, mais elle a pu maintenir la fête de l'été à Villard-d'Héry, lors de laquelle les ventes de pains et de pizzas

ont toujours du succès !

Le 7 novembre nous avons proposé aux enfants du RPI une boum déguisée, dans la salle communale de Châteauneuf. Cela a été l'occasion de se retrouver, en musique, le temps d'un après-midi.

Nous avions prévu la Fête de Noël le dimanche 19 décembre, à la salle des fêtes de Coise. Cependant, au vu de l'aggravation de la situation sanitaire, nous avons décidé d'annuler ce rassemble-

ment.

La remise des commandes de chocolats, saumons et foies gras, qui devait se faire le même jour, a tout de même pu s'organiser le vendredi 17 décembre, après l'école, dans la salle communale de Coise.

Nous en avons profité pour proposer à la vente les créations maisons des parents bénévoles, que nous remercions pour leur participation !

Nous remercions également les habitants des communes de Châteauneuf, Coise et Villard d'Héry, qui n'ont pas d'enfants au sein du RPI, mais qui ont tout de même participé aux ventes de fin d'année.

Nos projets de 2022 sont encore nombreux !

- Tombola des vins courant février (Réservez bon accueil à nos enfants)
- Repas dansant à Coise le 9 avril
- Fête de l'été et kermesse à Villard d'Héry le 26 juin.

Nous espérons que l'évolution de la situation sanitaire nous permettra de mener à bien ces évènements, afin de permettre aux enfants et aux parents de se retrouver autour de moments conviviaux.

Nous en profitons pour rappeler que tous les parents sont les bienvenus lors des réunions de préparation des évènements, et le jour J, ne serait-ce que pour une heure, pour apporter entrain et bonne humeur, et pour mener à bien les actions.



Les bénéfices permettent de participer au financement des projets des écoles du RPI. Par exemple en 2021, l'APE a décidé de financer la venue de divers intervenants extérieurs, les activités cirque, piscine, etc ...

Pour 2022, l'APE participera entre autre, au financement du séjour en classe de découverte, concernant les classes de Châteauneuf.

Toutes ces activités sont organisées grâce aux parents accompagnateurs ainsi qu'au SIEGC, aux communes de Coise, Châteauneuf Villard d'Héry et à l'APE qui participent financièrement, mais aussi grâce aux enseignants qui les organisent.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU GELON ET DU COISIN (SIEGC)

Le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin (SIEGC) a créé le 1er avril 2014, suite à la restitution de la compétence scolaire et périscolaire par la Communauté de Communes Cœur de Savoie aux communes.

Onze communes se sont alors regroupées pour exercer ensemble cette compétence.

Le groupement est composé des communes suivantes :

Chamousset, Bourgneuf, Châteauneuf, Coise, Villard D'Héry, Chamoux-sur-Gelon, Montendry, Champlarent, Villard Léger , Betton-Bettonet, Hauteville.

Le RPI Coise - Châteauneuf –Villard D'héry :

- 1 école à Coise accueillant les enfants de la petite section maternelle jusqu'au CE1. 3 classes de maternelle et 1 élémentaire.
- 1 école à Châteauneuf accueillant les enfants du CE1 au CM2 avec 5 classes mixtes.

Pour la cantine, les enfants qui vont à Coise mangent dans le local « restauration scolaire » situé dans l'école et les enfants qui vont à Châteauneuf dans la salle polyvalente de la commune.

C'est le même prestataire qui livre les repas sur les 2 RPI, le deuxième étant le RPI Chamoux sur Gelon-Villard Léger. Chaque RPI bénéficie d'un accueil périscolaire.

A la rentrée de 2021/2022, l'effectif total sur le RPI de Coise/Châteauneuf est de :

- 121 élèves scolarisés à Coise dont 13 de Villard d'Héry
- 95 élèves scolarisés à Châteauneuf dont 7 de Villard d'Héry
- Soit un total de 216 élèves sur le RPI de Coise/Châteauneuf dont 20 enfants de Villard D'Héry





LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

REFECTION DU CAPTAGE QUI ALIMENTE LES BASSINS DU CHEF-LIEU



Depuis plusieurs années, l'eau du bassin du chef-lieu ne coulait plus normalement, engendrant une carence du débit d'eau et du bon fonctionnement du bassin.

Grâce à la connaissance de l'implantation du passage de la conduite d'eau dans la forêt, par



Messieurs RAFFIN Hubert et Roger, Alain RUBEAUD et Jean-Claude HYVRARD, la Municipalité a mandaté l'Entreprise VILLARD TP, assisté de l'agent technique communal Jean-Claude HYVRARD et d'Alain RUBEAUD, lesquels ont procédé au dégagement des captages, à la reprise de la conduite permettant ainsi un écoulement normal au bassin. Un grand merci à l'implication de Roger, Hubert, Alain et Jean-Claude pour cet entretien de notre patrimoine.



PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DE LA MAIRIE

Réfection et complément de l'isolation du bâtiment Mairie-Salle LIPARIS et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 9Kw installés et permettant de l'autoconsommation et de la revente du surplus



SECURISATIONS TECHNIQUES



Sécurisation aux accès des pompes à chaleur, chauffage et climatisation de la MAIRIE et de la SALLE LIPARIS



COMMEMORATIONS

Cérémonie du 11 novembre en hommage à tous les morts tombés pour la France



En ce jeudi matin du 11 novembre 2021, à l'invitation de Mr Eric SANDRAZ, maire de la commune, un hommage a été rendu à tous les morts pour la France, ces hommes tombés pendant et depuis la Grande Guerre, et particulièrement aux derniers d'entre eux, lors d'une cérémonie au monument aux morts de Villard-d'Héry.

Contrairement à l'année dernière, cet hommage empreint d'émotion a rassemblé des citoyens fidèles aux devoirs de mémoire.

Cette cérémonie fut suivie du verre de l'amitié pris à l'extérieur, devant la mairie.

Commémorer le 11 novembre, c'est non seulement ne jamais oublier le passé, mais également espérer qu'à l'avenir nos jeunes n'aurent plus à subir ce qu'ont vécu leurs aînés.



COMMEMORATIONS

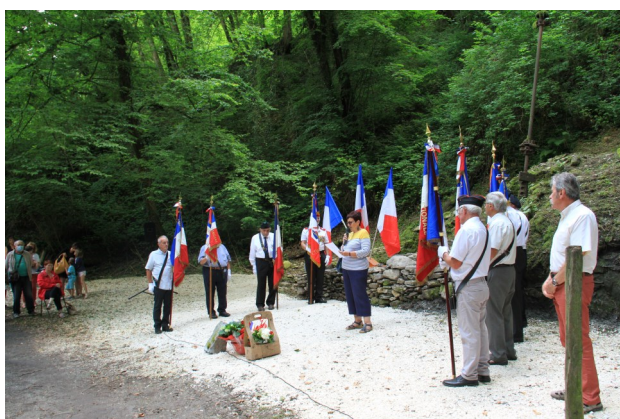
Hommage aux déportés et résistants du COISIN

Lundi 28 juin au lieu-dit Les Rivaux de la commune de Villard-d'Héry, de nombreux participants sont venus rendre hommage à Adèle et Marcelle HYVRARD, arrêtées et déportées par l'armée nazie le 28 juin 1944, à Pierre HYVRARD dit Valentin qui s'était engagé dans la Résistance et qui a été tué le 25 août 1944, à leur apprenti italien Giovanni dit « CADORNE », torturé, assassiné puis jeté dans les flammes de l'incendie du Moulin des Rivaux.

Assistaient à cette cérémonie Mr Jean-François DUC conseiller départemental, Mr Éric SANDRAZ maire de Villard-d'Héry, Mme Jacqueline SCHENKL maire de Montendry, les représentants des associations d'anciens combattants, du Souvenir Français, de l'AFND ainsi que des familles de résistants et de déportés du territoire.

Après le dépôt de gerbe par les maires de Montendry et de Villard-d'Héry, Cathy GIRARD-MADOUX et sa fille Capucine, petite-fille et arrière-petite-fille de Marcelle HYVRARD ont déposé à leur tour un bouquet en hommage à leur aïeule.

L'ensemble vocal de Coise concluait la cérémonie avec le Chant des marais, le Chant des Partisans et Bella Ciao.





L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DANS LA COMMUNE

Comme vous avez pu certainement le constater, nous avons diversifié nos outils de communication . Vous avez maintenant la possibilité de nous suivre sur :

- Le site officiel de la mairie qui a fait peau neuve : <http://www.commune-villard-d-hery.com>

[Retour à l'accueil](#) | [Aller au contenu](#) | [Aller au menu](#) | [Plan du site](#) | [Recherche](#)



Menu



- Notre application **PANNEAUPOCKET** que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre smartphone ou sur votre



ordinateur, pour être informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune (événements de la vie quotidienne, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, fête du village etc.

- Notre **P'tit Chardais bimensuel** que vous trouvez dans votre boîte aux lettres ou que vous recevez par mail (à cet effet, merci de nous donner votre adresse mail, si ce n'est déjà fait).
- Notre **P'tit Chardais annuel** que vous trouvez dans vos boîtes aux lettres dans le courant du 1er trimestre.
- Notre adresse mail : infosvillarddhery@gmail.com que nous utilisons pour vous envoyer le maximum d'informations (**vérifier bien votre boîte spam, car pas mal de messages nous reviennent**). Vous pouvez également utiliser cette adresse pour nous envoyer des informations pour notre petit Chardais.
- Notre site Facebook : <https://www.facebook.cofacem/villarddhery?fr>

CAMPAGNON | VILLARD D'HERY 73800



Dans le courant de l'année 2022, notre plateforme numérique « CAMPAGNON VILLARD D'HERY »

qui permettra la mise en relation des particuliers entre eux et des particuliers avec des professionnels, souhaitant proposer ou bénéficier de services de proximité (garde d'enfants, covoiturage, entretien de la maison, garde d'animaux, courses, bricolage ...)

ETAT-CIVIL



MARIAGE

Samedi 28 août a été célébré à Villard D'héry, le mariage de Margaux Segrais, notre secrétaire de mairie avec Benoît BELINGHERI.

Félicitations aux jeunes mariés !



NAISSANCES



C'est avec grand plaisir que nous avons appris, dans la commune, la Naissance de :

- Elma SCHLOEDER le 1er janvier 2021
- Ulysse FRANCESCHI le 2 février 2021
- Edouard GAUTHIER le 11 septembre 2021
- Romane BROLIS le 14 octobre 2021

Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces petits et Petites Chardaises.



DECES

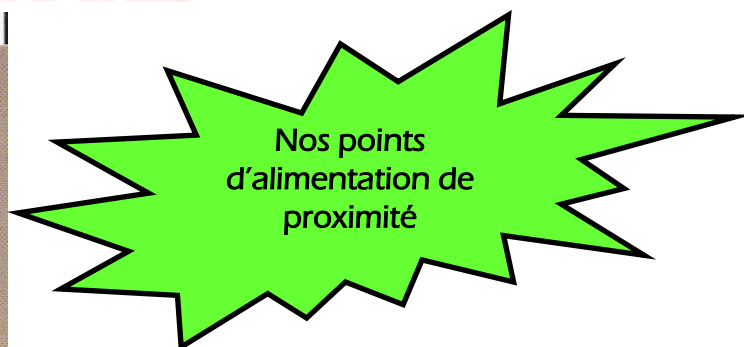
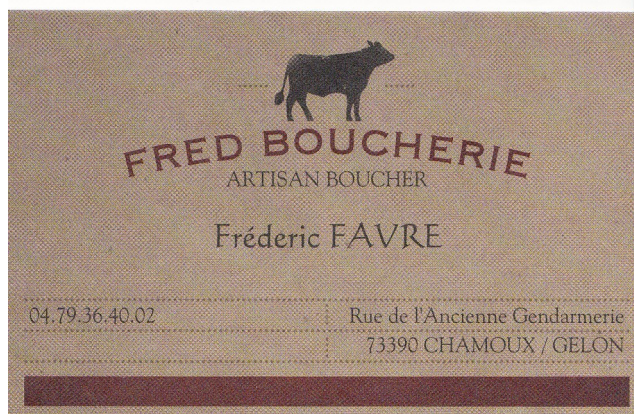
C'est avec peine que nous avons appris le décès de :

Mr Pierre BORDET le 27/11/2021

Mr Gilbert JEANDET le 23 décembre 2021

Sincères condoléances aux familles.

NOS DIFFERENTS PARTENAIRES



Vente à la ferme Légumes BIO

Tous les Mercredis de 10H à 15H

ET les Samedis* de 9H à 12H

* La vente les samedis reprendra au mois de mars

Route Royale Lieu-dit Maltaverne
73390 Châteauneuf

Pour nous contacter:

Tony Seguin et Aurélie Traversier
Par mail: contact@aujardindelafranche.fr
Par téléphone: 06 74 34 89 72

Site internet : www.aujardindelafranche.fr

GAEC CHEVRERIE DU CHARAVA Jérôme CAILLOD 06 88 39 66 92

FABRICATION ET VENTE DE FROMAGE A LA FERME

ouvert 7j / 7 à partir
de 16 h le mercredi et
samedi
17h les autres jours



311 chemin des rivaux
73800 VILLARD D'HERY



Serge Gaudin

Les champs de la chapelle

73800 Coise

04 79 28 82 65 - 06 23 16 11 63

Marchés

Mardi : Moutiers
Jeudi : Albertville
Samedi : St Jean de Maurienne



Vente à la ferme les vendredi de 14h30 à 18h00
Du lundi au samedi sur RDV



Producteurs et
vente de noix
détail



- Huile de Noix Vierge 1ère pression à froid
- Apéritif Vin de Noix au Marc de savoie
- Confitures de Noix, Noix chocolat, poires noix, Lait, Noisettes, Figs
- Croquant aux Noix, Palets aux Noix
- Caramels noix chocolat, Caramels lait et miel
- Nougats miel et noix
- Macarons fermiers aux parfums originaux

Impasse de Lachaud - 73110 La Chapelle Blanche
06 25 64 77 05 - 04 79 25 79 99 - ferme.valnoix73@orange.fr

NOS DIFFERENTS PARTENAIRES



Bâtiment Connecté - Maîtrise des Énergies - Mise en Lumière

06 12 78 48 20 - www.geoffroy-entreprise.fr
480 Chemin de Beuregard 73800 VILLARD D'HÉRY

Nos loisirs



Nos services de
proximité

**ENTRETIEN
ET DEPANNAGE**

CHAUDIÈRE
POMPE À CHALEUR
CLIMATISATION
SOLAIRE THERMIQUE
TRAITEMENT DE L'EAU

Grégory POULY
73800 VILLARD D'HÉRY
04 57 36 82 07 - www.smc73.fr

AMELINE Carole
REFLEXOLOGUE
20 chemin de l'arcluz
73800 VILLARD D'HÉRY
06 64 91 88 16

Je vous accueille du lundi au samedi
de 9h00 à 19h00
sur rendez vous au 06-64-91-88-16
carolameline@icloud.com

SOINS DE BIEN-
ETRE

CAROLE réflexologue certifiée
du centre de formation Catherine
Cressens et diplômée Aide
soignante
Je vous accueille à mon domicile
dans une pièce spécialement conçue
pour pratiquer les séances.

Qu'est ce que la réflexologie?
La réflexologie est une technique thérapeutique issue de la médecine chinoise. Elle se pratique en faisant des pressions avec le pouce sur les zones réflexes du pied ou de la main. En stimulant ces zones on rétablit l'équilibre intérieur. La réflexologie permet d'aider les personnes à diminuer le stress, les angoisses, la fatigue, les troubles du sommeil, les migraines, les douleurs musculaires et articulaires et également pour le dérèglement du système digestif, respiratoire et circulatoire. Elle apporte une relaxation profonde et du bien être.

AMELINE Carole
REFLEXOLOGUE
20 chemin de l'arcluz
73800 VILLARD D'HÉRY
06 64 91 88 16



VIE QUOTIDIENNE

Cette page a pour objet de rappeler et d'actualiser quelques règles de vie quotidienne.

URBANISME Tous projet de construction , de rénovation ou de modification de façade doit faire l'objet d'une procédure de demande d'autorisation préalable, y compris pour les piscines, clôtures, rénovations de toiture etc. ... Cette procédure varie en fonction de la nature du projet : permis d'aménager, permis de construire, permis de construire modificatif, déclaration préalable, certificat d'urbanisme. Le projet doit respecter le PLU, document de référence. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et les conditions d'aménagement. Le demandeur effectue sa demande en utilisant les imprimés réglementaires CERFA et fournit la liste des pièces (plans, photos, insertions paysagères, etc. ...). Ce dossier est déposé en Mairie, il est transmis, pour instruction, au service instructeur. Le Maire émet un avis sur la desserte du projet par les réseaux, la voirie, l'intégration architecturale, la sécurité publique, etc. Les différents gestionnaires concernés (ERDF, Syndicat des eaux, etc.) sont consultés. La décision prend la forme d'un arrêté d'autorisation, avec de possibles prescriptions , ou de refus. En fin des travaux, le demandeur fait parvenir en mairie sa déclaration d'achèvement des travaux (DACT). Vous trouverez tous les renseignements utiles sur : <https://servicepublic.fr/particuliers> (logement).

Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous apporter les compléments éventuellement nécessaires.

LIMITATION DE VITESSE Le panneau d'entrée d'agglomération limite automatiquement la vitesse à 50km/h.

En présence de ralentisseurs sur la chaussée, elle est en général réduite à 30km/h. Le non respect de ces limitations constitue un manquement dont les conséquences sont dommageables pour la collectivité. Cela peut provoquer des accidents, mais cela conduit également à des aménagements coûteux, réclamés par les riverains, pour tenter de freiner ces excès dangereux. Ceux-ci sont souvent le fait de quelques individus mais l'ensemble de la collectivité paye. Ils pourraient être évités en faisant preuve d'un peu plus de civisme ou tout simplement en partant un peu plus tôt. Ce conseil s'adresse à nous tous, habitants de la commune, mais également par delà ses limites, à ceux ou celles qui empruntent nos routes.

NUISANCES SONORES A-t-on le droit de faire du bruit dans la journée

En journée, de 7h à 22h, il y a « tapage diurne » dès que le bruit « excède les inconvénients normaux de voisinage » ou qu'il résulte d'un « manque de précautions ». Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) sont soumis à réglementation. Pour le département de Savoie, l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 relatif aux bruits de voisinage n'autorise l'utilisation des appareils à moteur thermique qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

ANIMAUX ERRANTS Règles applicables pour tous animaux de compagnie errants ou en état de divagation

On parle de divagation d'animaux pour désigner un animal errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout animal errant peut-être ainsi capturé par les services de fourrière. A ce titre, une « convention de fourrière au forfait pour tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation » a été signée avec la SPA de Savoie qui s'engage, dans la commune de Villard d'Héry, à prendre en charge tel animal de compagnie échappé à la surveillance de son propriétaire.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien ou de son chat.

ELAGAGE C'est au propriétaire ou au locataire de couper les branches qui dépassent sur la voie publique. Celles-ci peuvent gêner les piétons, l'accès des véhicules de secours ou d'entretien de la voie publique, mais aussi masquer les panneaux de signalisation. Sur ces fondements, la municipalité peut demander d'effectuer ces travaux.

BRULAGE DES DECHETS Le brûlage à l'air libre de végétaux et, a fortiori, de plastiques ou d'emballages, constitue une source importante d'émissions de particules polluantes cancérigènes. **Cette pratique est interdite par la LOI** (arrêté préfectoral de 1986, circulaire du 18/11/2011). Le sujet est particulièrement sensible dans notre secteur de fond de vallée où la pollution peut stagner durant les périodes anticycloniques et menacer la santé des habitants. Il est recommandé de composter les déchets verts ou de les acheminer à la déchetterie. Le recyclage des emballages, bois traités, plastiques divers ... s'effectue soit dans les containers prévus à cet effet soit à la déchetterie (cf : brochures SIBFECSA).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes sont inscrits d'office sur les listes électorales au moment de leur majorité. Sont concernés par cette inscription d'office, les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars de l'année en cours, date d'entrée en vigueur des listes électorales, et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, date de clôture de la révision des listes. Si vous êtes dans ce cas, il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie, pour vérifier que l'inscription a été effectuée.



VIE QUOTIDIENNE

Recensement citoyen ou (recensement militaire) et JDC (Journée Défense et Citoyenneté) :

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile. Attention, l'attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). L'objectif de cette journée est d'aborder différentes problématiques dont les principales sont la citoyenneté et les questions liées à la Défense. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Ces démarches peuvent s'effectuer sur <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Titre payable sur Internet (TIPI) : Grâce au service TIPI développé par la direction générale des Finances publiques (DGFiP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Le dispositif étant accessible 24h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser. Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'usager reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique. Renseignements complémentaires sur www.tipi.budget.gouv.fr.

CCAS qui devient la Commission d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale. Ses actions sont aujourd'hui orientées principalement vers **les personnes âgées du village**. Elle est présidée par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes non élues de la commune dont certaines sont compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Nos membres du CCAS 2020/2026 (liste consultable en mairie) : Éric SANDRAZ, Martine SERVIERE, Gisèle FLAMMIER, Chantal RODEGHIERO, Guy CREY, Albertine BOUCHET, Carole AMELINE, Claude GORGES.

Assistantes maternelles : Situé à Montmélian 416, avenue Edouard Herriot, **le Village des Enfants (Relais Assistantes Maternelles)** est un lieu d'information, d'échanges et de rencontres, ouvert aux parents et futurs parents, aux assistantes maternelles et aux enfants (ateliers d'éveil et animations).

Responsables du relais : Edith CARRE - Cécile DUFAYARD

Tél : 06 70 63 64 04 ou 04 79 84 43 91 - adresse mail : ram.montmelian@cc.coeurdesavoie.fr

Notre assistante maternelle de la commune (coordonnées en mairie) : Mme Elisabeth GAUDIN

Salle LIPARIS et Salle La P'tite Cochette :

Vous désirez louer les salles LIPARIS ou P'tite Cochette de Villard d'Héry ? Sont-elles disponibles à la date de votre choix ?

Vous êtes un particulier (ou une association extérieure à la commune) et vous voulez connaître les tarifs de location ? Différents tarifs sont appliqués, selon la durée de location et selon le(s) jour(s) choisi(s), semaine ou week-end ?

La gratuité est totale pour les activités scolaires et pour les associations locales.

Contactez la secrétaire de mairie par téléphone aux jours et heures d'ouverture au public.

SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Adresse postale : Rue du Clocher 73800 VILLARD D'HERY

Téléphone : 04 79 28 81 37

Courriel : mairie.villard-d-hery@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat au public

- Lundi de 16h00 à 18h30
- Jeudi de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30

Permanences des élus

- Lundi de 17h30 à 19h00 : Le Maire
- Jeudi de 17h30 à 19h00 : chacun des adjoints à tour de rôle

QUELLES DATES À NOTER SUR VOS AGENDAS

Tombola des Vins courant février par l'APE

Samedi 5 mars à 10h à la Salle LIPARIS, assemblée générale des Amis de la Source de la Sausse.

Dimanche 6 mars, vente de boudins, diots et pains par l'ACCA (association communale de chasse agréée).

Samedi 9 avril, repas dansant organisé par l'APE à COISE.

Dimanche 10 avril 1er tour des Elections Présidentielles.

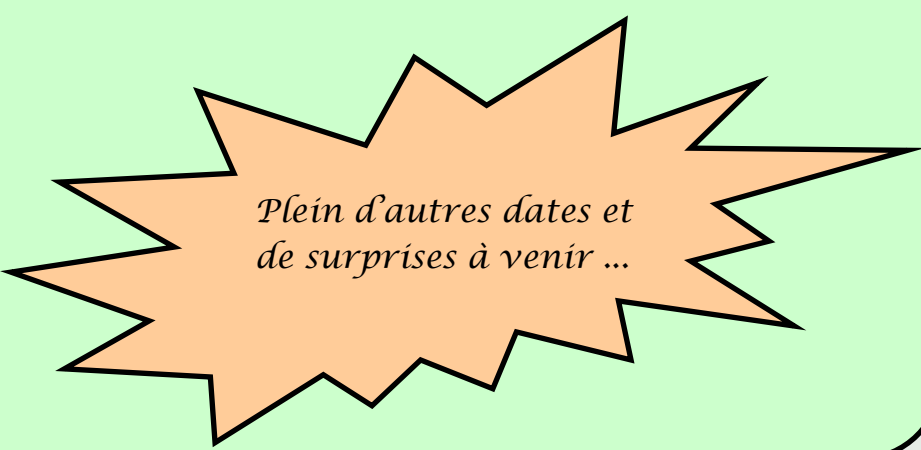
Dimanche 24 avril 2ème tour des Elections Présidentielles.

Dimanche 15 mai Repas du Printemps

Dimanche 12 juin 1er tour des législatives

Dimanche 19 juin 2ème tour des législatives

Fête de l'Eté et Kermesse organisées par l'APE le 26 juin.



Plein d'autres dates et de surprises à venir ...